

Les Patrimoniaires

Stratégies de démembrement pour l'entreprise et son dirigeant

Jeudi 19 novembre 2026 à Paris ou en classe virtuelle

- **Programme :**

8h30 : accueil des participants

9h00 : début des interventions

LE DEMEMBREMENT DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

- Comment structurer une acquisition en démembrement ?
- Quelles méthodes pour valoriser l'usufruit temporaire ?
- Quelles précautions prendre dans la rédaction des actes ?

LE DEMEMBREMENT DES TITRES SOCIAUX : TRANSMETTRE ET CONSERVER LE POUVOIR

- Comment gérer les apports de droits démembrés ?
- comment conserver les prérogatives politiques (qualité d'associé, dt de vote)
- Comment conserver les prérogatives financières (droit aux dividendes, aux réserves, etc.) ?
- Comment aménager au mieux l'impôt sur les bénéfices ?

12h45- 14h00 : cocktail déjeunatoire

CESSION DE DROITS SOCIAUX DEMEMBRES A TITRE ONEREUX

- Le sort du prix de vente au plan civil
- Les conséquences fiscales de la cession
- Exemple à partir d'une feuille de route actionnable

LE REGIME DE L'ARTICLE 774 BIS

- Présentation du dispositif légal et des commentaires administratifs
- Quelles sont les hypothèses de quasi-usufruit concernées ?
- Quels sont les impacts concrets pour les titulaires de la créance de restitution ?
- Est-il possible de sortir du champ du dispositif avant le décès du quasi-usufruitier ?

17h30 : fin de journée

- **Intervenants :**

Laurent BENOUDIZ

Expert-Comptable Gérant, Bewiz

Jean-François DESBUQUOIS

Avocat associé, Fidal Avocats

Matthieu LEDUC

Notaire associé, Althémis

Catherine ORLHAC

Directrice technique, Harvest Fidroit Academy

- **Objectifs de la formation :**

- Savoir structurer des opérations de démembrement sur l'immobilier d'entreprise et sécuriser la rédaction des actes correspondants.
- Pouvoir mettre en œuvre des stratégies de démembrement de titres sociaux pour préserver à la fois les droits politiques et financiers des associés.
- Analyser les conséquences civiles et fiscales d'une cession de droits sociaux démembrés et appliquer les règles de l'article 774 bis pour sécuriser les opérations.

- **Public :**

- Expert-comptable
- Notaire
- Conseiller en gestion de patrimoine
- Dirigeant
- Conseiller financier
- Ingénieur patrimonial
- Avocat
- Juriste d'entreprise

- **Informations pratiques :**

- **Judi 19 novembre 2026 à Paris**, de 9h00 à 17h30
En présentiel, Salons de l'Hôtel des Arts & Métiers, 9 bis avenue d'Iéna, 75116 Paris
Ou en classe virtuelle
- Tarif : **930 € HT** (soit 1116 € TTC)

- **Pas de pré-requis**

- **Méthodes pédagogiques :**

- Pédagogie participative avec débats entre les intervenants et des temps de questions réponses sur chacun des thèmes abordés
- Illustrations pratiques

- **Livable :** le support de formation sera disponible en téléchargement sur la plateforme de formation et également distribué en version imprimée le jour de la formation.

- **Modalités d'évaluation :**
 - Questionnaire de connaissances initiales en amont de la formation
 - Questionnaire d'évaluation des acquis à l'issue de la formation
 - Questionnaire de satisfaction de la formation